

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.



RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon...	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.	44 fr.
Département limitrophes	12 fr.	23 fr.	46 fr.
Autres départements	13 fr.	25 fr.	48 fr.

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

C. BENOIT-GONIN

Imprimerie de H. Stern, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Mardi prochain

JOURNAL DE LYON

Commencera la publication d'un très-intéressant feuilleton :

ROMAN D'UN PÈRE

par

M. LÉOPOLD STAPLEAUX

Lyon, le 27 Septembre

Dans un moment où les principes les plus élémentaires du droit public moderne sont méconnus, où, sans souci de sa volonté, un certain nombre d'hommes convaincus, nous voulons le croire, ont la prétention d'imposer à la France un régime détesté, il est bien permis de manifester quelques inquiétudes. Aussi, en présence du péril qui menace les libertés publiques, trop chèrement acquises pour n'être pas défendues avec acharnement, ne cessons nous de faire le plus pressant appel à la fermeté, à l'énergie intense quoique prudente de tous ceux qui veulent maintenir intactes les conquêtes de la Révolution française.

Nous avons estimé le danger d'autant plus sérieux que les manœuvres des monarchistes qui, jusqu'à présent, s'étaient tramées dans l'obscurité, paraissent être sur le point de se produire au grand jour. Ce jugement sur la situation suffira pour expliquer nos inquiétudes. Depuis trois jours, du reste, nous n'avons pas cherché à le dissimuler, et, dans notre ignorance des projets de notre opinion qui siègent à la commission de permanence, nous avons manifesté quelque désappointement au sujet de leur attitude réservée à la dernière séance.

Nous connaissons aujourd'hui les motifs qui les ont décidés à garder le silence sur la question brûlante qui agite aujourd'hui tous les esprits et à demeurer dans l'expectative.

Ils ont pensé avec raison qu'ils étaient en trop faible minorité dans la commission pour porter la discussion sur les menées des monarchistes. Leur voix aurait été étouffée, et cette victoire facile serait devenue dans la bouche de leurs adversaires le prélude et le gage de la grande victoire que les fusionnistes se promettent en plein parlement.

Interprétation absolument fautive, écrit-on de Paris, car la commission de permanence est bien loin d'être une image proportionnellement sincère de l'Assemblée nationale et les divers groupes de la gauche occupent dans l'Assemblée une place autrement considérable que dans la commission; mais interprétation perfide, qui pouvait tromper des esprits faibles et exercer sur eux la dangereuse fascination du succès. « Était-il bien nécessaire, sur surplus, de donner tant d'importance à ces révéries d'imaginations échauffées outre mesure, et d'introduire ainsi dans le monde officiel ce qui appartient au domaine de la conspiration et de l'intrigue? Il ne faut pas que l'audace de nos ennemis nous abuse sur leurs for-

ces, ni que l'étalage de leurs projets nous inquiète sur le résultat. La France républicaine, qui subit dans son travail et dans ses richesses le contre-coup de toutes ces menées, s'en indigne, au fond elle ne les redoute pas. Elle n'admet pas que, pour la ramener d'un siècle en arrière, il suffise de quatre paroles prononcées par un fils de roi qui lui est inconnu. »

Ces appréciations qui ont déterminé l'attitude de la gauche dans des circonstances aussi graves nous paraissent dictées par l'esprit politique le plus circospect. — Nous sommes, Dieu merci, loin de penser, avec notre correspondant parisien, que « tout soit fini », et si, comme lui, nous flétrissons les sots comérages qui détournent et faussent l'opinion dans de certains milieux, nous ne partageons pas son découragement. — Nous croyons au contraire, ainsi que le *Journal des Débats*, que tout peut aller bien pour les entrepreneurs de monarchie pendant la période des délibérations et des préliminaires, mais qu'il n'en saurait être de même à l'heure solennelle où il leur faudra dire au pays : « La monarchie est faite; le tour est joué. »

« Nous ne voulons douter ni des convictions profondes ni du courage de ceux qui travaillent à cette grande œuvre, dirons nous avec ce journal, mais il y a des responsabilités devant lesquelles on voit les plus hardis hésiter. Heureusement ce périlleux moment n'est pas venu, et il y a temps encore pour la réflexion; il y a temps aussi pour l'imprévu, qui pourrait bien déranger les calculs faits d'avance. »

Où, il y a temps encore pour la réflexion, il y a temps aussi pour l'imprévu. — Mais ce qui surtout nous rassure, c'est l'inébranlable confiance que nous avons dans le bon sens du pays et dans le sentiment qu'il a de sa dignité, sentiment qui a toujours survécu à ses défaillances et à ses affaissements momentanés.

INFORMATIONS POLITIQUES

La réunion des monarchistes tenue avant-hier soir après la commission de permanence, et sur laquelle on trouvera quelques détails dans nos Nouvelles du Matin, n'a pas tenu tout ce qu'elle promettait.

Le résumé de cette longue discussion des membres de la droite ou du centre droit a été :

« La monarchie est possible avec le drapeau tricolore; elle est impossible avec le drapeau blanc. »

La monarchie est IMPOSSIBLE avec le drapeau blanc.

Or, M. le comte de Chambord a écrit (manifeste du 5 juillet 1871) :

« La France m'appellera et je viendrai à elle tout entier, avec mon dévouement, mon principe et mon drapeau. »

« A l'occasion de ce drapeau, on a parlé de conditions que je ne dois pas subir. »

« Français ! »

« Je suis prêt à tout pour aider mon pays à se relever de ses ruines et à reprendre son rang dans le monde; LE SEUL SACRIFIQUE QUE JE NE PUISSE LUI FAIRE, C'EST CELUI DE MON HONNEUR. »

« Je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard d'Henri IV, de François I^{er} et de Jeanne d'Arc. »

« C'est avec lui que s'est faite l'unité nationale, c'est avec lui que nos pères, conduits par les miens, ont acquis cette Alsace et cette Lorraine dont la fidélité sera la consolation de nos malheurs. »

« Il a vaincu la barbarie sur cette terre d'Afrique, témoin des premiers faits d'armes

des princes de ma famille; c'est lui qui vaincra la barbarie nouvelle dont le monde est menacé. »

« Je le confierai sans crainte à la valeur de notre armée; il n'a jamais suivi, elle le sait, que le chemin de l'honneur. »

« Je l'ai reçu comme un dépôt sacré du vieux roi mon aïeul mourant en exil; il a toujours été pour moi inséparable du souvenir de la patrie absente; IL A FLOTTÉ SUR MON BERCEAU, JE VEUX QU'IL OMBRAGE MA TOMBE. »

« Dans les plus glorieux de cet étendard sans tache, je vous apporterai l'ordre et la liberté. Français, HENRI V NE PEUT ABANDONNER LE DRAPEAU BLANC D'HENRI IV. »

Donc, la monarchie est impossible.

Le *Journal des Débats* nous donne la composition à peu près complète de la réunion fusionniste qui figurait :

MM. le duc Decazes, Germonière, Gaslonde, Lacave-Laplagne, Hulst, de Ségur, Daru, Cornélis de Witt, de Mornay, de Jouvencel, le vicomte de Meaux, Audren de Kerdel, O. de Bastard, Vallon, B. d'Harcourt, Aubry, Ambroise Joubert, l'amiral de Montagnac, Vingt-tin, le vicomte de Comont, Plichon, Blavoyer, Mettetal, de Sagny, de Saint-Malo, Jules Brame, Venie, Brabant, de l'Aigle, le colonel Perrot, le marquis de Pléneuf, Desrotours, le général Le Flô, ambassadeur près la cour de Russie; Dergnacourt, Marc Dufraysse, O. de Lafayette, Salvandy, Lanet, Tirard, René Brice, Alexis Lambert, Desjardins, Blin de Bourdon, le général Martin des Pallières, le duc d'Audinet-Pasquier, de Beauville, le baron de Flahac, le comte de Kergorlay, Courbet-Poulard, Mervillieux-Duvignaux, Ferdinand Moreau, Callet, Combar, le marquis de Julguez, Pages-Dupont, l'amiral Saisset, le vicomte de Rainneville, le vicomte d'Haussonville, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia.

A cette liste doivent naturellement être ajoutés les noms des députés appartenant aux mêmes opinions, qui font partie de la commission de permanence.

Le *Times* publie la rectification suivante, datée de Paris, le 24 septembre :

« Le télégramme publié dans le *Times* de mardi porte que le comte de Chambord aurait répondu à la remarque des députés sur le drapeau tricolore : « Je ne sais pas cela. » Il fallait lire : « Je le sais. »

Le *Soleil* annonce que M. le duc de Chartres va profiter de la fin du congé d'un mois qui lui a été accordé le 10 septembre pour se rendre à Vienne et faire une visite à M. le comte de Chambord.

Le 10 octobre, il sera rentré à Paris pour reprendre son service au 9^e chasseurs.

On lit dans le *Gaulois* :

« L'affaire de la fameuse lettre de félicitations écrite par M. le comte de Chambord à Mgr Guibert n'a point encore dit son dernier mot. »

« Pure invention ! s'écrient en chœur les dévoués. »

« Allons donc, messieurs, trêve de finasseries ! vous savez bien que la lettre existe et qu'une copie, certifiée in extenso, en bonne et due forme, se trouve actuellement à la légation d'Italie. »

« Que les saints Thomas y aillent donc voir. »

« Si la lettre existe et est entre les mains des amis du *Gaulois* et de la France, pourquoi ne la publie-t-on pas, s'écrie l'*Univers*. »

« Nous leur promettons de reproduire cette lettre au plus vite. Si le *Gaulois*, ou la France, ou la légation d'Italie ne nous mettent pas en mesure de le faire, il sera prouvé pour tout le monde qu'ils ne disent pas la vérité. »

Au-dessous de cette note, le journal de M. Veillot publie la suivante :

« Nous sommes autorisés à dire que Mgr l'archevêque de Paris n'a reçu de M. le comte de Chambord aucune lettre au sujet de son dernier mandement. »

Et maintenant, c'est le cas de dire comme M. de Chambord : La parole est à la France.

On annonce la prochaine publication d'un manifeste de M. Jules Grévy. Ce manifeste se produirait vers le 1^{er} octobre et inviterait à

une fois, ses cheveux vont se dénouer et nous révéler les secrets du coiffeur.

« Si les cheveux de dona Paulina se dénouent, don Alberto, ce qui n'est pas impossible, elle en sera enveloppée tout entière. Nos femmes ne connaissent ni les fausses nattes, ni le fard, ni les fausses dents. »

« Je vous en fais mon compliment.... Cette dona Quirina, en dépit de son nom, est véritablement splendide; présentez-moi donc. »

Et la belle Quirina, distraite, préoccupée, s'inclina en attendant nommer le senior don Alberto de Vieilleville, second secrétaire de la légation française, débarqué au Mexique par le même steamer qui avait amené la señorita Wilson.

Critiquant, blâmant, se moquant, vantant son pays à tout propos, sans paraître se douter que ses remarques pussent blesser ses auditeurs, le jeune Français se montrait à tous les coins du salon, se rapprochant de temps à autre de la cantatrice.

« Vous amusez-vous ? lui demanda celle-ci à voix basse. »

« Mais oui, les Mexicains ont des coutumes très-originales; je viens de boire un verre de champagne dans lequel une femme jeune avait trempé ses lèvres, et je n'ai été que poli. »

Toutes les filles d'Eve ont grand air dans ce singulier pays, et des pieds et des mains, des yeux, des dents, des épaules, des bras... »

« Stop ! dit en riant l'Américain. »

« C'est ce que j'allais faire, senora, après avoir ajouté le mot : ravissans. »

« Elles ont toutes le même type. »

« C'est vrai; mais il est si réussi ! A votre tour, pensez-vous des graves hidalgos, dont les regards ne vous quittent pas ? »

« A peu près ce que vous pensez de leurs femmes. Avez-vous étudié don Luis Cortés ? Je suis certaine qu'une armée s'offrirait à son beau cavalier, qui a mon avis doit ressembler à son grand ancêtre. Comment n'est-il pas ici ? »

l'union toutes les fractions républicaines du pays.

M. Thiers arrivera à Paris le 28 ou le 29 septembre, il ne séjournera que quatre jours dans la capitale et se rendra à Biarritz, pour revenir s'installer définitivement ici le 15 octobre.

M. Buffet est reparti hier soir pour les Vosges.

A la suite du dîner de cérémonie offert par l'empereur d'Allemagne au roi d'Italie, les deux souverains ont visité, ainsi que nous l'avons dit, la galerie de tableaux. Les deux Majestés se sont longtemps arrêtées devant une toile qui représente Bonaparte franchissant le Saint-Bernard.

Victor-Emmanuel s'est entretenu avec plusieurs personnes, et notamment avec le maréchal Wrangel, auquel il a dit :

« Je suis venu ici pour faire la connaissance personnelle de mon allié, et je m'en réjouis. Je me réjouis de même de la belle réception qu'on m'a préparée avec tant de cordialité, et j'en suis reconnaissant. »

Dans certains cercles du West-End, le bruit a couru que M. Gladstone était décidé à procéder prochainement aux élections générales.

Il paraît que deux raisons ont déterminé le premier ministre à prendre ce parti : son état de santé d'abord, ainsi que son désir de repos, et, en second lieu, les deux récentes défaites infligées à son parti dans le Renfresshire et à Douvres.

On assure que si les libéraux perdent le siège de Bath, pour lequel des élections doivent avoir lieu prochainement, il est probable que les élections générales auraient lieu dans le mois de novembre.

Il faut bien que la bourgeoisie, les classes moyennes le sachent : à cette heure elles tiennent en leurs mains leur destinée, et avec elle, celle du pays même. Il dépend d'elles, absolument d'elles, d'empêcher ce coup de force, cette sorte de deux décembre clérical qu'on nous prépare, cette restauration insensée d'un passé dont la destruction a été l'œuvre même de la bourgeoisie.

Si celle-ci, hostile dans le fond du cœur à la restauration, mais se tenant pour suffisamment satisfaite de n'y point prendre part, se mettait seulement à la fenêtre pour voir passer la monarchie, selon l'expression de Chateaubriand, si elle ne prenait pas une énergique initiative de résistance, la bourgeoisie ne doit pas ignorer qu'elle aurait par ce fait signé sa déchéance.

Depuis quatre-vingts ans la bourgeoisie, incessamment recrutée dans les rangs du peuple, a eu une part prépondérante dans la direction de la société française. Elle méritait cette prépondérance parce qu'elle sait plus que ceux qui sont au-dessous, et parce qu'elle travaille plus que ceux qui sont au-dessus.

Et parce qu'elle travaille plus, elle sait aussi davantage. Tout ce que le pays compte d'hommes d'affaires, de savants, d'industriels, d'artistes, de gens de profession libérale est pris dans cette bourgeoisie.

Entend-elle aujourd'hui abandonner toute participation aux affaires publiques, se désintéresser de tout, être mis en dehors de tout ? Alors qu'elle continue à laisser faire. Elle sera bientôt satisfaite et amplement.

Si elle doute de l'avenir qu'on lui réserve, qu'elle lise les journaux du parti dont il ne tient qu'à son inertie de faciliter le triomphe. Elle verra ce qu'on pense d'elle, et pourra juger du rôle qu'on lui destine. Elle pourra s'y entendre dire, sous l'autorité de nobles signatures, que pour obéir à leur

mesquine jalousie et à leur orgueil-

leuse haine de toute hiérarchie organisée les classes moyennes ont chassé l'une après l'autre de la société toutes les autorités sociales; c'est-à-dire que le gouvernement de la société appartient tout entier et de droit divin aux autorités sociales, aux castes qui, avant 1789, formaient les deux ordres supérieurs.

La bourgeoisie, mécontente des radicaux qui ont commis l'insigne folie de la repousser lorsqu'elle ne demandait qu'à prendre part à la fondation de la république, notamment lors de la candidature de M. de Remusat, la bourgeoisie semble se désintéresser et assister, ironique, à la lutte entre deux partis dont elle redoute l'un, et dont elle méprise l'autre. Ce parti, elle a tort de se borner à le mépriser. Elle saura peut-être un jour, mais trop tard, ce qu'il lui en coûtera et au pays, pour avoir commis la faute de laisser faire et de laisser passer. Qu'elle sache une bonne fois que, dans la partie qui se joue, c'est elle, la bourgeoisie, qui est l'enjeu, et avec elle, la France même.

Si les classes moyennes étaient seules en cause, il serait peut-être libre à elles de se suicider. Mais elles n'ont pas le droit de laisser amoindrir la nation, de laisser se perdre son intelligence et son bon sens. On n'a pas le droit de laisser la France livrée au despotisme théocratique au dedans, et aux folles aventures au dehors. Ce despotisme et ces aventures seraient bien pires que ceux du second empire, car les gens qui ne croient à rien trouvent encore une limite dans le soin de leurs intérêts, tandis que les fanatiques aveugles, qui prennent leurs préjugés pour des devoirs, ne sont pas même limités dans l'absurde. Il n'est pire mal que celui qu'on fait par conscience.

Ce n'est donc pas le moment de se réduire au rôle stérile de boudeur. Ce serait en vérité par trop de folie de se jeter, par peur de la Commune, dans les bras du comte de Chambord, de se noyer pour ne pas se brûler. Entre la Commune et le comte, il y a l'immense majorité de la nation. Il suffit que ce gros de la nation manifeste énergiquement sa volonté pour arrêter les desseins d'une poignée de gens qui n'ont pour eux que l'audace et le mépris des volontés du pays.

C. R.

Si l'on veut se rendre compte du mépris incroyable que les fauteurs de la restauration future ont de l'opinion publique et de la volonté du pays, si l'on veut savoir à quel point l'on nous traite, nous Français, en façon de marchandage, il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur les journaux légitimistes. On n'y parle pas de cette restauration comme d'une chose intéressante le pays; on n'y discute pas au grand jour, on n'appelle pas l'opinion à se faire juge, on n'invoque pas même l'apparence des bonnes raisons ! Cela se traite comme une intrigue ou un coup de main. Tout se fait en silence, dans l'obscurité, et par des chemins couverts.

Voici la correspondance de l'ancien saint-simonien M. de Saint-Chéron, qui nous dit : « N'oublions pas que le 24 mai n'a réussi que par l'extrême réserve et le silence absolu invariablement gardé. » N'a réussi : ne dirait-on pas de quelque expédition nocturne sur un grand chemin ?

Voici un autre journal qui écrit : « Nous avons les atouts en main, c'est le cas de jouer serré; » et ce trois-

sième : « Quand on a en main de bon-
« nes cartes, il faut savoir jouer vive-
« ment. » Pour ceux-ci il ne s'agit plus
d'un coup de main, mais d'une partie
d'écarte !

Serait-il possible, en vérité, que le
pays laissât disposer de son sort avec
cet aimable sans-façon ? — Alors, c'est
un degré d'humiliation que la France
n'aurait pas encore connu.

Il paraît que M. Beulé a été beaucoup
moins réservé avant-hier, à la séance de
la commission de permanence, que nous
ne l'avons cru tout d'abord. Ses déclara-
tions relatives aux départements sou-
mis à l'état de siège frisent même l'in-
discret.

M. le ministre de l'intérieur a levé à
moitié le voile qui recouvrait jusqu'à
présent ce secret d'Etat. Si notre compte
rendu analytique avait été complet, nous
aurions su qu'il a prononcé ces pa-
roles :

« L'état de siège régulier comprend 39 dé-
partements, y compris le territoire de Belfort.
Il y en a eu jusqu'à 43. Mais les trois départe-
ments de l'Algérie sont rentrés dans le droit
commun. Quant au département de l'Yonne,
dès que j'ai eu communication d'une pièce
officielle du gouvernement de la défense
nationale levant l'état de siège dans ce départe-
ment, je me suis empressé de faire savoir
qu'il était rentré dans le droit commun. »

Ainsi, nous savons, grâce à M. Beulé,
qu'il y a trente-neuf départements en
état de siège. C'est déjà un progrès sen-
sible. Reste à savoir maintenant quels
sont ces départements, afin que chacun
ne puisse pas être tour à tour classé par-
mi les trente-neuf.

Mais M. Beulé devient tellement
communicatif qu'il ne faut pas désespé-
rer de les lui faire désigner un à un; ce
qui permettra de dresser une liste à
peu près complète d'ici à quelques
mois.

LE PROCÈS BAZAINE

TRANSFERT DU PRISONNIER A TRIANON.

La maison de l'avenue de Picardie, où était détenu le maréchal Bazaine, est vide depuis avant-hier soir.

Le propriétaire en a repris les clefs. Le transfert du maréchal Bazaine, attendu depuis plusieurs jours et que le ministre de la guerre hâta de tout son pouvoir, s'est effectué avec toutes les précautions que comportait une aussi grave occurrence.

La nuit venait de tomber. Il était un peu moins de sept heures.

Dans la journée le colonel Lucion, chargé de la garde du maréchal, avait été à Trianon s'assurer que toutes les dispositions étaient prises.

A son retour, il avait averti le maréchal, qui, bien que s'attendant à cette nouvelle, n'avait pas laissé d'en être quelque peu affecté.

Sur l'ordre du colonel Lucion, un coupé qui stationnait depuis quelques instants devant le grand portail, au n° 30 de l'avenue de Picardie, a pénétré dans le jardin et s'est arrêté au pied du perron de l'habitation.

Le détenu avait eu le temps de mettre en ordre ses effets personnels et ses papiers, qu'une autre voiture attendait.

Il est monté dans le coupé, accompagné de son aide de camp, le colonel Villette.

Après d'eux a pris place le colonel Lucion.

Pendant ce temps les sentinelles de garde se replaçaient et les cinquante hommes du poste, obéissant au commandement de leur capitaine, se formaient sur deux rangs et se mettaient en marche, dans la direction de la ville.

Bientôt, le coupé gagnait à son tour l'avenue, suivi de près par la voiture de trans-

port du centre d'un cercle au moins aussi nom-
breux que celui qui entourait la Wilson. Lors-
que celle-ci, cédant aux supplications, se leva
pour chanter, on se dispersa, on s'assit, et la
croûte put examiner à l'aise la cantatrice.
Elle admira la finesse et la régularité de ses
traits, la blancheur de sa peau rosée, la dou-
ceur de son regard; mais ce frais visage lui
parut manquer d'expression, de volonté et le
corps de grâce. La Wilson chanta bien, car sa
voix était magnifique, et son succès fit affluer
le sang sur les joues pâles de dona Lorenza.

Après un second morceau de chant, qui valut
à l'artiste jusqu'aux applaudissements des
dilettantes postés dans la rue, le bal fut ou-
vert.

« Elle a de grands pieds et ne sait pas man-
ier son éventail, dit avec dédain dona Qui-
rina en revenant à sa place après une contre-
danse. »

« Eh bien ! te voilà vengée, répondit dona
Lorenza avec un peu d'ironie. Est-ce trop exi-
ger de votre bout, senor, continua-t-elle en
s'adressant à Albert, qui venait l'inviter en
vain pour la troisième fois, que de vous prier
de m'amener mon mari ? »

« Je cours le chercher, senora. »

« Que ce soit de ce côté alors, dit dona
Lorenza en désignant du bout de son éventail
la fenêtre près de laquelle se tenait la can-
tatrice. »

Le regard doux, voilé, languoureux, de la
belle patricienne se croisa avec celui du jeune
Français, qui frissonna.

« Console-toi, murmura Lorenza en se
penchant vers l'oreille de Quirina, devenue
boudoise; don Alberto, ma chère, est l'amant
de la Wilson, et ton mari le rencontrera
entre elle et lui. »

« Tu n'es pas indispotée ? demanda don
Luis, qui accourut près de sa femme. »

(La suite à demain.)

(Revue des Deux-Mondes.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 28 Septembre 1873.

L'EAU DORMANTE

Scènes de la vie mexicaine

PAR

Lucien BIART

— D'honneur, je crois rêver, mon cher, di-
sait un élégant cavalier dont un monocle bat-
tait le gilet blanc, et qui parcourait le salon
en s'appuyant sur le bras d'un officier mexi-
cain visiblement à l'étroit dans son uniforme.
« La Mille et une Nuits ne sont pas simplement
des contes. Rien de plus affreux que vos ro-
quettes, c'est indéniable, vos diligences sont des
bottes impossibles, et votre cuisine me semble
tout simplement exécrable. Si votre nature est
splendide, votre peuple, que je trouve mal-
gré tout, est la gâche. Puis ne sont-ils pas idiots,
ces braves gens, de se draper jusqu'aux yeux
dans des couvertures de laine par le temps
qu'il fait ? Quant aux chapeaux à larges ailes
dont ils se coiffent, cela leur donne un air
médiocrité qui porte la confusion avec
des brigands. »

Mais, si l'on vous plaît, ou avez-vous décou-
vert les artistes qui ont tissé ce tapis de fleurs que

j'ose à peine fouler ? Quelle délicatesse, quel
goût dans l'art d'assortir les couleurs ! Si j'é-
tais femme, je ne voudrais poser mes pieds
que sur ces fragiles merveilles, dont un Fran-
çais, je le parie, doit être l'auteur. »

« C'est l'œuvre de ces Indiens qui vous dé-
plaisent si fort, senor. »

« Vrai ? Eh bien ! ce sont des artistes laids,
mais des artistes. A propos, d'où vient votre
habitude de boire dans le même verre ? Voilà
un usage d'un patriarcat écartant, mon cher.
Vous devriez bien aussi vous désaccoutumer
d'arrêter si brusquement vos chevaux, ma-
nœuvre par laquelle vous leur brisez la bouche
et le jarret. » Bon, encore un senor qui en
prend à son tour par la taille et lui tape dans le
dos; vous ne me convaincrez jamais que ce
soit là une façon polie de dire bonjour. Ah !
des officiers ! Quelle idée, bon Dieu, de s'affu-
bler de jaquettes rouges et de pantalons bleus,
alors qu'il est si rationnel de faire le con-
traire ! »

« En France peut-être, répondit le Mexi-
cain; mais nous sommes au Mexique, senor. »

« C'est vrai, et pourtant ce salou éblouis-
sant, ces tentures, ces toilettes si fraîches, si
bien portées, me feraient presque supposer que
je suis encore à Paris. Qui donc cette belle per-
sonne b, une, au front sévère, à la lèvre om-
bragée de... d'avez ? On dirait Junon. »

« C'est dona Quirina Vargas. »

« Elle est... splendide; quelles épaules et
quels bras ! Sera-t-elle perdue son temps que
d'aller soupier à ses pieds ? »

« Je crois que cela... qui l'essaierait ver-
tuellement accueilli. »

port, dans laquelle avaient pris place les gens de service.

Les deux battants du portail se refermaient derrière eux.

Roulant au grand trot vers le boulevard de la Reine, le véhicule qui emmenait à sa nouvelle résidence le maréchal Bazaine, prit la direction de Trianon, protégé par l'obscurité contre l'indiscrétion des passants.

Il s'arrêta au person de Trianon-sous-Bois.

La, les trois personnages qu'il renfermait mirent pied à terre.

Trianon-sous-Bois n'est élevé que d'un étage.

Au rez-de-chaussée sont les appartements du colonel Luccioni, du capitaine Maudhuy, son second, et de deux sous-officiers de garde.

Un premier étage, ceux du maréchal Bazaine, du colonel Villette et d'un brigadier gardien des prisons.

Le prisonnier, guidé vers ce premier étage, a pris immédiatement possession de son nouveau logis.

Cinquante hommes appartenant au 113^e de ligne occupaient depuis peu d'heures le poste de Trianon-sous-Bois.

A toutes les issues sont placés des factionnaires.

D'autres factionnaires montent la garde dans le parc, tout autour de l'édifice transformé en maison de justice.

Le maréchal paraissait légèrement abattu; il s'est couché assez tard, des poteaux fichés en terre supportent des lanternes qui éclairent sur tout le parc, les murailles de Trianon-sous-Bois.

Seules, dans la nuit, les sentinelles veillent.

Une conversation de M. Thiers

L'Indépendant des Pyrénées-Orientales du 23 publie une lettre adressée par M. Pierre Lefranc, député des Pyrénées-Orientales, au rédacteur en chef de ce journal.

L'honorable député y rend compte d'une conversation qu'il a eue avec M. Thiers. Nous en détachons ce qui suit :

Lausanne, le 18 septembre.

..... Les partis se sont complus, organisés, disciplinés et ont couru la République et l'autre parti, qui avait pris à cœur d'accomplir en France cette noble forme de gouvernement, depuis que l'impasse de la monarchie n'avait été démentie par l'expérience des faits. Je voyais bien venir l'orage. Mais comment y échapper ? La Chambre était partagée en deux fractions à peu près égales, de la République et de l'autre part, un courant trouble et confus d'idées et d'intérêts qui aboutissait logiquement au comte de Chambord. Et c'est de ce côté qu'il fallait m'entraîner, moi, fils de la Révolution, qui, pendant ma longue carrière, en ai toujours soutenu, défendu et appliqué les principes ? J'ai résisté.

Pour maintenir une majorité toujours précieuse, toujours douteuse, j'avais planté mon drapeau, le drapeau de la République conservatrice, tout près du centre droit, où siègent des hommes d'ordre qui n'ont pas les passions d'un autre âge. Pour garantir de l'ordre, je leur avais offert la création d'une seconde Chambre, et peut-être serais-je arrivé sans encombre au moment où la France se soulevait contre la monarchie d'été-méme, si MM. les radicaux ne m'avaient pas jeté M. Barodet dans les jambes.

Qu'est-il arrivé ?

Le centre droit a pris peur, et la peur ne raisonne pas.

— Pardieu, lui dis-je à mon tour, il y a deux espèces de peur : la peur vraie et la peur simulée. Je crois peu à la première et beaucoup à la seconde.

— Vous vous trompez, me répondit M. Thiers, ils ont eu réellement peur. Il suffit de trois ou quatre alarmistes pour effrayer tout un troupeau. Ils m'ont écrit de me rassurer, mais ils ne se rassurent pas. Ils ne se sont sentis rassurés que sous la protection d'un grand sabre. Le résultat, le voici. Je pratiquais une politique d'apaisement et de conciliation qui aurait fini par rallier sur le terrain de la République tous les hommes de mérite et de bon sens qui n'ont pas d'engagements avec les représentants des diverses dynasties. Vous avez maintenant un gouvernement de combat, c'est-à-dire un gouvernement de parti.

— Oui, dis-je, aujourd'hui, mais demain ? Le provisoire touche à sa fin. Il y a une seule majorité en France, c'est la majorité de la République. Elle veut absolument en finir. Et je crains que dans sa lassitude elle n'accepte une solution quelconque.

— Il s'en présente en effet plusieurs. A la rentrée de l'Assemblée ou nous présentera d'abord le rétablissement pur et simple de la monarchie héréditaire et du droit divin.

— Celle-là, dis-je, je ne la redoute nullement. Je lui concède les deux cents voix de la droite, mais pas une de plus, à moins que M. le comte de Chambord ne fasse de grandes concessions et des concessions sérieuses à l'esprit du siècle et à la Révolution. Or, il n'y paraît pas disposé.

— Vous croyez, me répondit M. Thiers, que M. Thiers, élu par la majorité, ne vous abusez pas trop. On peut vous fabriquer une nouvelle déclaration de Saint-Ouen très-ambiguë, très-alambiquée, où le principe d'autorité et le droit constitutionnel seront voilés par de grands mots et de grandes phrases qui ne tromperont que les niais. Mais il y a tant de gens qui ne demandent qu'à être trompés.

— Mais le drapeau ?

— Ah ! le drapeau ! Si Paris avait bien une messe, croyez-vous que la France ne valait pas un chiffon ?

— Vous ne le dites pas sérieusement, monsieur Thiers. M. le comte de Chambord a juré solennellement en présence de l'Europe, sur la tombe de ses ancêtres et en face de la postérité, qu'il ne pouvait porter que le drapeau d'Henri IV. On peut jouer avec les mots, et notre langue politique est si servile qu'en se servant des mêmes vocables, droit, principe, ordre et conservation, les partis y ajoutent des idées très-différentes, mais il n'y a rien de franc et de net comme le couleur d'un drapeau, et ce symbole parle plus clairement à l'esprit des populations que les déclarations de Saint-Ouen et toutes les chartes octroyées ou imposées que le peuple ne lit pas et auxquelles il ne croit pas.

— N'imposez, me dit M. Thiers, et à laquelle nous ne devons nous rallier qu'à la dernière extrémité, et cela pour des raisons que je ne puis vous dire. Si cependant il le fallait absolument, mieux vaudrait en passer par là que de clore le cycle de la révolution par un retour à l'ancien régime. La prudence des pouvoirs de l'Assemblée nationale que j'ai proposées et finalement une organisation telle que celle de la République. Faut de mieux, tenons-nous-y en attendant beaucoup de temps et du bon sens de la nation.

— Fort bien, si c'était possible. Mais voyez-vous d'ici trois cents jours, trente, cinquante, six mois, discutant sérieusement une Constitution

républicaine, repoussée d'autre part a priori par six cents membres de l'extrême gauche qui, de bonne foi (et ce sont les plus logiques) croient et déclarent leur mandat épuisé ? Voyez-vous les propositions sur le bureau d'une nouvelle commission des Trente présidée par M. de Larcy, passionnée par M. de Kerkerel et dirigée par M. Brugnot ? Il y aurait là un scandale à soulever la conscience publique, et pour aboutir à quoi ? A une nouvelle impasse, à l'accouchement d'un enfant mort-né que ses trente-six pères renieront tous les premiers.

— Soit ; mais voyez-vous une autre solution ?

— Oui, une seule, la dissolution de l'Assemblée après le vote du budget et d'une loi électorale, c'est-à-dire vers le 1^{er} avril ou le 1^{er} mai au plus tard. Ou je me trompe fort, ou, malgré toutes les entraves qu'y apporteront l'Assemblée et le gouvernement, le vent de la dissolution soufflera si fort qu'il brisera toutes les résistances.

En résumé, me dit M. Thiers, vous pourriez dès le début demander dans les termes que vous dites la dissolution, que vous n'obtiendrez pas plus que l'année dernière. C'est moi qui vous le prouve. Tous ensemble nous renouons la monarchie sous quelque forme qu'elle se présente, et malgré nous le provisoire sera continué, puis nous aviserons.

PIERRE LAFRANC.

M. GAMBETTA A PÉRIGUEUX

Le journal la Dordogne nous apporte des nouvelles de M. Gambetta, dont on n'avait guère entendu parler depuis le commencement des vacances, et que le Times faisait, il y a deux jours, voyager dans le Nord avec le projet de prononcer un discours.

M. Gambetta est à la campagne, chez un de ses amis, près de Périgueux, et voici les détails que donne la Dordogne sur ce qu'il dit et pense :

Quelques personnes ont pensé que sa présence au milieu de nous devait avoir un but politique, parce qu'elle coïncide avec les fêtes de la ville.

Nous croyons savoir que ces personnes se sont trompées.

M. Gambetta a déjà reçu, c'est vrai, de nombreuses visites ; et, comme on peut le supposer, dans ces diverses entretiens, on s'est occupé des questions politiques qui préoccupent en ce moment les esprits.

M. Gambetta, dans ces conversations, se montre plus particulièrement sur les dispositions des esprits dans le département ; il semblait plus disposé à s'enquérir de ce que l'on pense dans nos villes et dans nos campagnes, que de s'occuper des voyages qui se font à Frohndorff.

Quelqu'un ayant remarqué cette espèce d'indifférence, on s'en est mieux, cet esprit de réserve au sujet de la politique générale, crut devoir lui demander s'il n'avait pas l'intention de prononcer un discours durant son séjour à Périgueux.

M. Gambetta répondit à son interlocuteur qu'il était tout disposé à s'entretenir, en particulier avec quelques amis, des événements qui se préparent, mais qu'il ne croyait pas qu'il fut opportun de prononcer un discours en public ; qu'il convenait, au contraire, d'éviter avec le plus grand soin de rien faire ou de rien dire qui pût de nature à provoquer la moindre agitation.

« Les ennemis de la République — ajouta-t-il — nous observent, nous épiant, nous écoutent ; surtout dans les esprits, nous le but de leur surprise est de nous faire croire que nous sommes des lâches, et qu'ils nous ont vaincus. »

« Au surplus, l'heure est proche où dans un lieu autorisé, nous aurons à porter fièrement le drapeau de la République, résolvons nos forces et attendons avec une noble résignation le moment de cette grande bataille, de cette bataille formidable, dont l'issue assurée, soyez-en certains, le salut de la France et l'avenir de la République. »

Certaines personnes, tout en reconnaissant la sagesse des paroles de M. Gambetta, auraient pu lui insinuer pour dérouter sa mission à Périgueux par une de ces harangues qui ont un peu de succès et qui grandissent vite.

M. Gambetta, d'après ce qu'on nous assure, a résisté à ces instances, et il a persisté dans son dessein de ne point prononcer un discours politique destiné à la publicité.

Si telle est sa résolution, M. Gambetta fait preuve d'un sens politique qui lui fait honneur.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le ministère des travaux publics vient de publier le tableau des recettes des chemins de fer pendant le premier semestre des années 1873 et 1872.

La comparaison des chiffres pour ces deux années est tout à fait à l'avantage du développement de nos transports, indice certain d'un développement commercial et industriel correspondant.

Les recettes qui étaient de 180,037,592 et de 180,928,006 fr. pour le 1^{er} et le 2^e trimestre de 1872, se sont élevées à 183,047,733 fr. et à 187,665,028 fr. dans les trimestres correspondants de la présente année.

La différence est donc de 19,746,563 fr. en faveur du 1^{er} semestre de 1873. Mais comme il faut tenir compte du développement du réseau, la véritable situation actuelle doit se déterminer par le revenu kilométrique, qui de 20,831 fr. en 1872 (1^{er} semestre), s'est élevé à 21,224 fr. dans le 1^{er} semestre 1873, ce qui accuse une augmentation de 393 fr. de revenu par kilomètre.

M. Hector Pessard, ancien rédacteur en chef du *Soleil*, est en instance auprès de M. le général Admiralet, commandant l'état de siège du département de la Seine, pour obtenir l'autorisation de faire paraître un nouveau journal qui s'appellerait le *Jour*.

On mande d'Engliem, le 26 septembre : M. S. de Oloaga, dont l'état s'était amélioré depuis quelques jours se disposait à rentrer à Paris quand il a été atteint, ce matin à dix heures, d'une congestion au cerveau. La mort a été foudroyante.

« D. Salustiano de Oloaga avait été plusieurs fois président des Cortès et ambassadeur d'Espagne à Paris. »

Le *Figaro* annonce ce matin que le poste de gardien de la colonne Vendôme vient d'être offert au brave sergent Hoff, dont les journaux ont tant de fois imprimé le nom pendant le siège de Paris.

C'est une récompense honorifique que l'Etat lui a faite. Il ne rapporte en effet que dix-huit cents francs par an et le logement. Un uniforme avec cela.

Le sergent Hoff entrera en fonctions dans quatre mois environ ; c'est l'architecte de la colonne Vendôme, M. Normand, qui le lui a promis.

La loi du 11 germinal an XI interdit d'employer dans les actes de naissance d'autres prénoms que ceux des personnages connus de l'histoire ancienne et ceux des calendriers. Il est également prohibé d'employer les noms patronymiques comme prénoms à donner aux nouveaux-nés.

On sait l'usage immodéré qui avait été fait de certains noms sous le régime de la première République. Mais ce que l'on sait moins, c'est que le ministère a le droit de requérir d'office, dans un intérêt d'ordre public, la rectification d'actes de l'état-civil, contenant ainsi des mentions contraires à la loi, c'est-à-dire, des noms ou prénoms non-compris dans la nomenclature ci-dessus.

C'est ce que vient de faire M. Alphand, procureur de la République à Draguignan, en provoquant du tribunal des jugements rectifiant des actes de naissance dressés dans la commune de Fayence, dans lesquels des parents avaient donné à leurs nouveaux-nés les prénoms de Robespierre et de Gambetta.

D'après le rapport des inspecteurs généraux militaires qui viennent d'accomplir leur tournée d'été, voici les chiffres de la cavalerie allemande en 1873, comparés avec ceux de 1867.

On se demande où l'on s'arrêtera. En 1867, la Prusse avait 54,113 chevaux de grosse et légère cavalerie ; en 1873, elle en a 78,538.

Si de la cavalerie on passe à l'infanterie, il sera facile de comprendre que nos milliards ont appauvri plutôt qu'enrichi la Prusse ; car elle s'est lancée dans des dépenses qui ont dépassé et dépasseront toute prévision.

La note des usines qu'elle exploite pour son compte personnel va nous le prouver : par suite de l'admission du fusil Manser pour l'infanterie et du nouveau canon léger de campagne en acier, se chargeant par la culasse, elle emploie :

1^{re} La fonderie de canons de Spandau ; 2^e La fonderie de Krupp, près d'Essen, pour les pièces d'artillerie fondue ; 3^e Pour les projectiles d'artillerie, elle a Berlin, Spandau, Dantzig, Glinowitz, Purborn, Stehrade, Bocking et Siegburg ; 4^e Pour les armes portatives, Erfurt, Dantzig et Spandau, Bommard et Suhl ; 5^e Pour la poudre, les fabriques de Spandau, Heisse et Metz ; 6^e Pour les munitions, Erfurt ; 7^e Pour les étoupes, Coblenz. Ajoutez huit arsenaux de construction, puis une fonderie de canons à Augsburg ; 8^e Fabrique de poudre et de salpêtre à Ebnhausen, à Dresde, etc., et vous verrez que lorsqu'on entretient chaque jour cent vingt mille ouvriers hommes et trente-trois mille femmes, on marche vite en besogne.

Nous croyons savoir, dit l'Italie, que M. le ministre Vigiani a presque terminé le code pénal.

La déportation figure dans ce nouveau code ; elle est substituée à la peine capitale, ainsi qu'aux travaux forcés et à la réclusion, lorsque la durée de la condamnation dépasse dix ans.

On annonce la mort de François Guerrazzi, qui a joué un certain rôle dans la politique italienne.

Avocat et écrivain déjà célèbre en 1847, il fut emprisonné dans une forteresse de l'Elbe pour ses opinions républicaines. Nommé député en 1848, il avait fait partie du triumvirat de Toscane avec Montanelli et Mazzoni. Condamné au bannissement en 1849, M. Guerrazzi s'était réfugié à Bastia, où il a repris ses travaux littéraires et écrit notamment son roman historique de *Beatrice Cenci*. Il a depuis joué un rôle au parlement italien comme membre de la gauche.

Il est mort à soixante-huit ans.

La junte communale de Livourne a décidé de lui faire un service funèbre solennel. Les théâtres sont fermés.

EXPOSITION DE VIENNE

Le *Journal officiel* publie un long rapport au président de la République par M. de la Boullerie, ministre de l'Agriculture et du Commerce. Ce rapport est une description détaillée de la partie française de l'Exposition de Vienne. Nous en reproduisons la conclusion :

L'Exposition française de Vienne est digne à tous les points de vue de la sollicitude du gouvernement. Elle est digne de la France, et elle ne fait pas oublier celles qui l'ont précédée, on peut affirmer que l'excellence des produits exposés est plus notable encore que dans les dernières grandes expositions internationales. Peut-être par suite des circonstances dans lesquelles l'Exposition internationale de 1873 s'est ouverte ; par suite des dévastations financières qui ont affligé la place de Vienne dès le premier mois de son ouverture ; par suite aussi des craintes exagérées d'une épidémie qui n'a pas, jusqu'à ce jour, présenté de caractère véritablement sérieux, nos nationaux n'en ont-ils retiré qu'une partie des avantages immédiats qu'ils étaient en droit d'en attendre.

Mais j'ai la conviction que ces résultats ne se feront pas attendre, et que les expositions françaises n'auront pas à regretter les sacrifices qu'elles se sont imposés. J'en juge par l'importance des transactions déjà réalisées ; par tout ce que j'ai recueilli à la bouche même de nos fabricants, après des jours et des semaines de plusieurs jours, et dont j'ai visité les expositions dans les plus grands détails ; enfin par la faveur incontestée dont nous nous produisons dans la capitale de l'empire austro-hongrois.

Les décisions du jury international donnent une grande et légitime satisfaction à la section française. Les récompenses ont été décernées de manière à honorer la partie industrielle que nous avons représentée.

Le catalogue français compte dans les divers groupes de l'industrie quatre mille sept cent cinquante-quatre noms d'exposants, parmi lesquels figurent un grand nombre d'expositions collectives, telles que sociétés d'agriculture et autres. Deux mille huit cents récompenses nous ont été décernées. On y compte quatre-vingt-quatre diplômes d'honneur, cinq-cent-vingt-deux médailles de progrès, neuf-cent-cinquante médailles de mérite, quarante et une médailles de bon goût, plus de trois cent cinquante médailles de coopération et huit cent cinquante diplômes de mérite.

Dans la section des beaux arts nous avions cinq cent quarante-huit exposants effectifs, déduction faite des artistes décédés et des membres du jury placés hors concours aux termes du règlement autrichien. Comme je l'ai indiqué plus haut, nous avons obtenu deux cent cinquante médailles : sur ce nombre, cent trente-huit sont affectées à la peinture, trente quatre à la sculpture, quarante-neuf à la gravure et vingt-six à l'architecture.

Le commissariat général de France publiera incessamment un état comparatif du nombre des exposants et des récompenses accordées à chaque pays. En donnant les quelques chiffres qui précèdent, je n'ai voulu qu'un but, celui de faire connaître les efforts faits par les producteurs français et la satisfaction bien légitime qui leur a été accordée par le verdict du jury international.

Il me reste un devoir à remplir, monsieur le président, celui d'appeler votre bienveillante attention sur les décisions du jury qui distinguent d'une manière toute spéciale, sur les membres de ce jury eux-mêmes qui, l'appel de la commission supérieure des exposants internationaux, se sont rendus à Vienne à leurs frais et y ont accompli une tâche que je ne saurais trop louer. La loi

récentement votée sur la Légion d'honneur ne nous permet pas de disposer au moment d'un nombre suffisant de distinctions pour reconnaître les services rendus à l'industrie nationale. Aussi, à la rentrée de l'Assemblée, je vous demanderai la permission de présenter un projet de loi spécial autorisant une dérogation à la loi de la Légion d'honneur en faveur de l'Exposition de Vienne.

Toutefois, une première satisfaction peut être donnée à cette grande œuvre, dans la personne de celui qui l'a préparée, poursuivie et menée à bonne fin. Nous pouvons disposer d'une des croix de grand-officier réservées pour les services civils.

D'accord avec mes collègues, j'ai l'honneur de vous proposer de l'accorder à M. du Sommerard, commissaire général de France. Ce sera reconnaître l'habileté et l'infatigable activité qu'il a déployées. J'ai constaté moi-même, après les personnalités les plus autorisées, la part importante qu'il a prise au succès de l'Exposition française.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Veillez agréer, monsieur le président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce.
J. DE LA BOULLERIE.

A ce rapport est joint le décret suivant : M. du Sommerard (Edmond-Louis-Armand), commissaire général du gouvernement français à l'Exposition internationale de Vienne, est élevé à la dignité de grand-officier de l'ordre de la Légion d'honneur ; commandeur du 30 juin 1867. Services exceptionnels à l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne.

Versailles, le 23 septembre 1873.

LE DUC DE BRUNSWICK

Le Père de la Croix

Aucun journal n'a encore rapporté une anecdote étrange et absolument authentique qui montre le mieux la bizarrerie des sentiments du feu duc de Brunswick à l'égard de sa famille.

Elle concerne son petit-fils, le comte Ulrich de Civity, le seul de ses parents qui ait assisté à ses funérailles.

C'était en 1864, le comte de Civity venait d'être nommé prince de ses devoirs de mère d'entretenir contre le prince ce grand procès qui a excité tant de curiosité et d'intérêt.

Toutes les démarches amiables avaient échoué. Un prêtre (le Père Joseph de la Croix), alors à la tête du collège où étaient élevés les quatre fils de la comtesse, poussé par un sentiment tout naturel de sympathie, offrit à M. de Civity, l'illustre avocat et l'ami dévoué de la famille de Civity, de faire une dernière tentative de conciliation.

Bien que les plus hauts personnages eussent été déjà repoussés, le duc se donna la fantaisie d'accorder audience à la robe noire du prêtre. Il retint deux heures le Père de la Croix, écoutant attentivement tout ce qu'il lui exposa des sentiments de sa fille et de la douleur qu'elle éprouvait de se voir condamnée à plaider contre lui. Répondant aux questions qu'il lui faisait sur les aptitudes de ses petits-fils, le prêtre lui apprit que l'aîné, le vicomte Ulrich, avait déjà la vocation militaire.

— Ah ! c'est de famille, s'écria le duc avec fierté ; mon père, mon grand-père et la plupart de mes ancêtres sont morts sur le champ de bataille.

Puis, donnant carrière à son imagination de prince d'écuyer, il l'entretenait avec mille détails de la possibilité de faire monter ce petit-fils sur le trône de Brunswick, en le désignant pour son successeur au moyen d'une adoption spéciale qu'il ferait ratifier par le suffrage des populations du duché, — application du vote impérial, dont il était grand admirateur, et qui prouvait à l'empereur dans différentes circonstances.

Après avoir cité divers exemples pris, soit dans la branche italienne de sa famille, les d'Este, de Modène et de Ferrare, soit dans les dynasties allemandes de sa parenté, où la ligne légitime s'éteignait, la descendence irrégulière avait été appelée au trône, les conclusions du duc furent celles-ci :

« La branche aînée de notre maison royale finissant après ma mort et celle de mon frère, je veux empêcher à tout prix que mes États passent à la branche cadette qui régit en Angleterre et en Hanovre, et qui est ma mortelle ennemie. »

Comme chef de toute la maison des Guelfes, c'est à moi d'aviser. Quant aux populations du duché, elles seront ravies de trouver un moyen de conserver leur autonomie et de ne pas voir, après mille ans d'indépendance, leur capitale et leur pays tomber au rang d'une province hanovrienne ou prussienne.

Le duc comptait sans M. de Bismarck, et ne prévoyait ni Sedan ni Sedan !

Emervillé de trouver le prince dans de telles dispositions l'officier ambassadeur ne put que s'incliner en le remerciant, quand il l'invita à revenir bientôt reprendre cette conversation. Il partit, croyant sa cause gagnée et le procès terminé.

Mais les influences hostiles qui veillaient autour du souverain dégoûté s'étaient alarmées de cette longue conférence.

Lorsque le Père de la Croix se présenta de nouveau aux grilles dorées de l'hôtel Beaujon, il les trouva inexorablement fermées.

Quant aux dispositions du duc, la suite du procès montre ce qu'elles étaient devenues.

Cependant, en juillet 1870, avant l'entrée dans l'armée l'engagement volontaire dans notre armée du vicomte Ulrich de Civity, partant à dix-sept ans pour défendre le drapeau français contre la Prusse, le sang paternel se réveilla un instant, et il envoya à son petit-fils une bague en diamants portant gravée la date de son engagement.

O bizarrerie du cœur humain !
(Gaulois.) A. L.

NOUVELLES A LA MAIN

Un piquant rapprochement découvert par A. Scholl :

Les sages de notre époque qui, pendant la tempête, se sont toujours soutenus à la surface de l'eau, que le vent et les vagues ont toujours respectés, se sont proposés pour modèle le vicomte de Bray, cet honnête ecclésiastique qui, après avoir été catholique sous Charles X, se fit protestant sous Cromwell, redevenu catholique sous Charles II, et protestant sous Guillaume III, et qui disait à ses amis étourdes de tant de variations successives : Je suis plus vicomte que vous dans mes principes ; je suis vicomte de Bray, je veux mourir vicomte de Bray, je mourrai vicomte de Bray.

Il vient de mourir à Paris un bon type que les bohèmes ont tant soit peu connu. C'est le père du Bal.

Ce vieillard, ancien précepteur cassé pour des raisons majeures, avait créé une industrie qui lui rapportait de l'argent.

Il avait pris pour spécialité de se mettre comme père ou frère ou cavalier à la disposition de jeunes courtisanes, molistes en rupture de point d'Angleterre, femmes de cham-

bré de bonna maison, etc., etc., qui voulaient se présenter dans les bals de leur monde appuyées sur un bras respectable.

Le tarif était de trente sous par bras. Quand deux de mesdemoiselles habitaient le même quartier, le père du Bal ne faisait qu'un voyage ; il emmenait les deux danseuses et, arrivé à la porte, les introduisait l'une après l'autre. Ça ne se voyait pas, et c'était très-riche.

Pauvre père du Bal, il laisse encore trois mille francs d'économies.

On peut dire qu'il les a gagnés à la force du bras ! le cher homme.

La neige au loin couvre nos montagnes : L'hiver, l'hiver, l'hiver !

Vient fondre sur nous ! Plus de bosquets ? Plus de vertes campagnes ! Fuyez, amours ! C'en est fait des beaux jours... etc.

Eh ! cette vieille, vieille valse champêtre à un caractère léger qui vous fait froid dans le dos. La neige a fait son apparition sur les pics inférieurs de la Savoie, et le grand déneigement des ramoneurs a commencé.

Et puisque dans ce siècle de fer il faut toujours de la statistique en place de sentiment, savez-vous combien il y a de ramoneurs en France ?

Quatorze mille cinq cents environ !... et ils sont tous tous ce qu'il y a de plus Savoyards ! Savoyards comme les commissaires sont auvergnais, fouchtra ! Chaque ramoneur ramone en moyenne dix cheminées par jour, soit trois cent soixante mille pour toute la France, en vingt-quatre heures.

Comme le travail du ramoneur n'a lieu que pendant trois mois de l'année, il faut conclure que dans le cours de ces trois mois le soleil voit environ trente-deux millions huit cent mille fumées noires émerger de nos cheminées.

Comme ça doit être gai !... Une histoire, bien triste, aujourd'hui que son héros est mort.

Le jour où naquit sa fille, Prondhon était à Nantes où il avait appelé un procès.

On lui envoya immédiatement la bonne nouvelle.

La personne chargée de lui remettre la lettre se doutant de ce qu'elle contenait n'osa pas la présenter à brûle pourpoint au maître dont il connaissait la sensibilité.

Il commença donc par lui parler de choses et d'autres, l'amenant tout doucement sur sa femme, sur son état de grossesse avancée, sur le bonheur qu'il aurait à être père, etc.

Prondhon passait alternativement du blanc au rouge et du rouge au blanc.

Enfin, à un certain moment, il se jeta dans les bras de son vicaire en s'écriant :

— Vous tenez une bonne nouvelle pour moi !

— Eh bien ! oui, Lizez.

— Qu'il en soit !

